

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 29
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 3

L'an deux mille quatorze et le 27^e juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni exceptionnellement à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 17 juin 2014, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, M.YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M.NICOLAS COSTES, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, MME BRIGITTE COLOMIE, MME KATY COLDER, M. DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC, MME FLORENCE TOULZE, M.PATRICE ETAVE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME NATHALIE GAUVRIT, M.JOËL FEULLERAT, MME NADINE MAURIN, M. ERWAN DANIEL, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ISABELLE SEROR, MME ELISABETH ATTELAN.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. FREDERIC BAMIÈRE (Pouvoir donné à M. MARC PERE), M.PHILIPPE BAUMLIN (Pouvoir donné à M.YVAN NAVARRO), M. ANDRE PAULHIAC (POUVOIR donné à M.JACQUES DAHAN)

Etait absent excusé : M. DOMINIQUE GIRONNET

M.DENIS MOLET a été élu secrétaire

DÉLIBÉRATION n° 2014/100

Objet : Retrait de la délibération n°2014/062 et désignation d'un représentant au sein du collège électoral du Syndicat Intercommunal de Transports des Personnes Agées.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre du contrôle de légalité, Monsieur le Préfet leur a fait part de ses observations, par courrier en date du 15 mai 2014, qui exposent les conditions de désignation des délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal de Transports des Personnes Agées (SITPA), et notamment les dispositions de l'article 5 relatif aux statuts de cet organisme qui prévoit la désignation d'un seul représentant au sein du collège électoral qui élit, à son tour, les délégués au comité syndical.

Aussi, Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retirer la délibération 2014-062 du 23 avril 2014 et de procéder à la désignation d'un délégué titulaire au Syndicat Intercommunal de Transports des Personnes Agées.

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

S'est déclaré candidat pour le poste de délégué titulaire :

- Mme Nathalie GAUVRIT

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins : 32
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 16

A obtenu :

- MME NATHALIE GAUVRIT : 32 voix (trente-deux voix)

A été élue au 1^{er} tour a la majorité absolue :

Délégué titulaire :

MME Nathalie GAUVRIT

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité de retirer la délibération 2014-062 du 23 avril 2014 et de désigner Mme Nathalie GAUVRIT déléguée titulaire au Syndicat Intercommunal de Transports des Personnes Agées.

- Transmis le
- Affiché le

02 JUIL. 2014
02 JUIL. 2014



Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE

